

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025**

Nombre de Conseillers :	En Exercice : 15
	Présents : 11
	Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 13 mars 2025

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, Monsieur ROTH Jean-Luc
Mesdames BONIER Laurence, ALLARD-VAUTARET Claire, GONTHIER-GEORGES Céliane, BAYAT-RICARD Marianne, VALLENTIEN Jennifer, CHARDON Audrey

Excusés : Madame COINDET Jocelyne
Messieurs BOURDIN Fabian, PARENT Philippe

Absent : LAMARLE Nadège

GONTHIER-GEORGES Céliane a été élue secrétaire.

**SYANE- TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATIONS**

OPERATION : Voie Verte RD23 – Commune de Chênex

Monsieur le Maire, expose que,

LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération **VOIE VERTE RD23** figurant sur le tableau en annexe :

	d'un montant global estimé à :	329 545,09
Euros		
	avec une participation financière communale s'élevant à :	110 748,35
Euros		
	et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	9 886,36
Euros		

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la **Commune de Chênex**

1/ APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée

2/ S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

D'un montant global estimé à :	329 545,09 Euros
Avec une participation financière communale s'élevant à :	110 748,35 Euros
Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	9 886,36 Euros

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **7909,09 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux.**

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution Au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de Cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première Facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel soit **88 598,68 Euros**

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
GONTHIER-GEORGES Céliane



Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES

